

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 4 FEVRIER 2016

1/3 - AVANCE DE TRESORERIE A LA MISSION LOCALE METROPOLE EST

La commune de Mons en Barœul a, depuis 2011 et parallèlement à des dispositions du même ordre prises par la commune de Villeneuve d'Ascq, mis en place un mécanisme d'avance de trésorerie pour cette structure.

Il est proposé de reconduire ce dispositif et donc de proposer aux membres du conseil municipal :

- d'autoriser pour la Mission Locale Métropole Est une avance de trésorerie de 45 000 € pour l'année 2016, sans intérêt et remboursable à la fin de l'exercice,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

La dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2016 à l'article fonctionnel 90025, compte nature 274.